



**REPUBLIQUE DU NIGER**

\*\*\*\*\*

**MINISTRE DE L'EDUCATION  
DE BASE I ET DE L'ALPHABETISATION**

\*\*\*\*\*

**STRATEGIE NATIONALE  
D'EDUCATION en matière  
d'ENVIRONNEMENT et de POPULATION  
(SN/EmEP)**



*Parce que tout le monde compte*



## Table des matières

<i>Sigles et abréviations</i> .....	3
<i>Préface</i> .....	5
<i>Introduction</i> .....	7
<i>I. Contexte et justification</i> .....	9
<i>II. L'Education environnementale et l'Education en matière de Population au Niger : état des lieux</i> .....	12
<b>II.1 Expériences et acquis en Education en matière de Population</b> .....	12
<b>II.2 Expériences et acquis en Education Environnementale</b> .....	14
<i>III Orientations et principes de la stratégie nationale d'EmEP</i> .....	16
<b>III.1 Le but de la SN/EmEP</b> .....	16
<b>III.2 Les objectifs de la SN/EmEP</b> .....	16
<b>III.3 Les principes de la SN/EmEP</b> .....	17
<i>IV. Mise en œuvre de la Stratégie EmEP</i> .....	17
<b>IV.1 L'articulation de la stratégie avec les stratégies retenues dans le PDDE</b> .....	17
<b>IV.2 Intégration de la stratégie dans la réforme en cours</b> .....	18
<b>IV.3 Les formations pédagogiques</b> .....	19
<b>IV.4 L'établissement d'une carte institutionnelle des différents intervenants</b> ....	19
<b>IV.5 Le cadre de mise en œuvre de la SN/EmEP</b> .....	20
<b>IV.6 Le suivi évaluation de la SN/EmEP</b> .....	21
<i>V. Cadre logique de la SN/EmEP</i> .....	23
<i>VI. Partenariat technique et financement de la stratégie</i> .....	26
<b>VI.1 Au niveau de l'Etat</b> .....	26
<b>VI.2 Au niveau des collectivités territoriales</b> .....	26
<b>VI.3 La contribution du secteur privé à la mise œuvre de la stratégie</b> .....	27
<b>VI.4 Le rôle des ONG et OCB</b> .....	27
<b>VI.5 Le rôle des Partenaires Techniques et Financiers</b> .....	27
<i>VII. Plan d'action quinquennal de la stratégie nationale EmEP</i> .....	28
<i>VIII. Budget de la stratégie nationale EmEP</i> .....	32
<i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EMP/EVF</i> .....	35

## Sigles et abréviations

APE	Association des parents d'élèves
APP	Activités pratiques et productives
CAPED	Cellule d'animation pédagogique
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
CGPEP	Cellule pour la Généralisation et la Pérennisation de l'Éducation en matière d'Environnement et de Population
CGPE	Cellule pour la Généralisation et la Pérennisation de l'Éducation en matière d'Environnement
CP	Conseiller pédagogique
CRE	Conseil régional de l'éducation
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSRE	Conseil sous régional de l'éducation
CTB	Coopération technique belge
DCIP	Direction des curricula et des innovations pédagogiques
DEEC	Direction de l'évaluation, des examens et concours
DFIC	Direction de la formation initiale et continue
DGENF	Direction générale de l'éducation non formelle
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de politique nationale de population
DREBA	Direction régionale de l'éducation de base et de l'alphabétisation
DSRP	Document de la stratégie de réduction de la pauvreté
EE	Education en matière d'environnement
EMP	Education en matière de population
EMEP	Education en matière d'environnement et de population
ENI	Ecole normale d'instituteurs
EPT	Education pour tous
FTI	<i>Fast Track Initiative</i> ou Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMO) de l'Éducation pour Tous (EPT)
INDRAP	Institut national de documentation, de recherches et d'animation pédagogique
LOSEN	Loi d'orientation du système éducatif nigérien
MEBA	Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESS/R/T	Ministère des enseignements secondaire et supérieur, de la recherche et de la technologie
OMD	Objectifs de développement du millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PAMT	Programme à moyen terme
PDDE	Programme décennal de développement de l'éducation
PFIE	Projet de formation et d'information sur l'environnement
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PTF	Partenaires techniques et financiers
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
RESEN	Rapports d'état sur les systèmes éducatifs nationaux
SN/EmEP	Stratégie Nationale de l'Éducation en matière d'Environnement et de Population
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SDR	Stratégie de Développement Rural

SEUN

Stratégie de l'environnement urbain du Niger

TBS

Taux brut de scolarisation

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

## **Préface**

Les liens très étroits entre Population, Environnement et Développement Durable ont permis, à l'échelle nationale et internationale, de mieux situer l'importance du milieu naturel dans la satisfaction des besoins humains mais aussi de développer la réflexion autour des stratégies susceptibles de garantir le maintien et la préservation des ressources dudit milieu. Cette préoccupation est d'autant plus poignante que l'ampleur de la dégradation actuelle du milieu et la croissance accélérée de la population se caractérisent, entre autres, par des phénomènes tels que l'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la perte de la diversité biologique, la désertification, la réduction des potentiels de production etc.

Ainsi, à la suite des récentes conférences mondiales sur la population et sur l'environnement : Bucarest (1974), Mexico (1984), Jomtien (Education pour tous 1990), Rio(1992), Istanbul(1993), Caire(1994), Beijing (1995), la constante relevée est l'intérêt tout particulier accordé à l'Education en matière d'Environnement et de Population. De manière générale, cette éducation se positionne comme un processus permettant de concilier la satisfaction des besoins humains contemporains avec ceux des générations futures.

Le Niger, pays sahélien confronté à la problématique de dégradation progressive de ses ressources naturelles et celle d'une forte croissance des effectifs de sa population, et préoccupé d'asseoir au profit de sa communauté une véritable politique de développement durable, s'investit depuis les années 80 à la recherche de formules et alternatives mieux appropriées lui permettant de relever ce défi. D'importants investissements ont été consentis au bénéfice de l'EmEP aussi bien par les acteurs gouvernementaux que non gouvernementaux. Mais l'impact de l'EmEP est encore très faible en terme de comportement des populations dans les actes de tous les jours. L'une des faiblesses de l'EmEP est le manque de coordination des interventions, d'harmonisation des approches et démarches, de stabilisation de concepts et outils pédagogiques. C'est dans cette vision qu'il convient de situer la pertinence de la présente Stratégie Nationale d'Education en matière d'Environnement et de Population, élaborée et mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale avec l'appui technique et financier du Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette

Stratégie Nationale constitue un cadre de référence qui permettra de mettre en cohérence et en synergie toutes les interventions dans le domaine de l'EmEP.

L'objectif global visé à travers la SN/EmEP est de cibler, dans une échéance à moyen terme (5 ans), des actions d'éducation environnementale et de population réalistes et réalisables pour garantir sous la responsabilité de la communauté entière une gestion dynamique et une utilisation durable du milieu naturel et de ses ressources. Pour y parvenir, l'option a été faite de bâtir la SN/EmEP autour du système éducatif national qui comprend l'éducation formelle, non formelle et informelle, selon la loi no 98/12/MEN du 12 juin 1998 portant orientation du système éducatif. Pour chacune de ces composantes, il a été tenu compte de la situation du moment et des tendances évolutives propres à assurer une conduite harmonieuse des réalisations suggérées sans pour autant exclure les initiatives qui pourront être envisagées.

Puisse cette Stratégie Nationale, au regard de la volonté politique inébranlable qui anime le gouvernement pour relever le défi démographique et des problèmes environnementaux, avec l'appui technique et financier de nos partenaires, contribuer à améliorer considérablement les conditions de vie des populations nigériennes, ainsi que dans un cadre plus vaste, à réduire la pauvreté, et participer ainsi à asseoir dans notre pays le développement humain durable.

Le Ministre de l'Education Nationale

**OUSMANE SAMBA MAMADOU**

## **Introduction**

Les préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et aux questions de population au Niger remontent aux années 70. Mais ce n'est qu'en 1983, pour les problèmes de population, et en 1984, pour l'environnement, que les autorités ont pris conscience et se sont formellement engagées à faire face aux défis qui en découlent.

L' « Appel de Matamèye » (1985), qui a ressorti « l'inadéquation entre le taux d'accroissement de la population et de la production, l'insuffisance des terres cultivables... » et la rencontre de Maradi (1984) consacrée à la lutte contre la désertification constituent, entre autres, la traduction tangible de cet engagement.

Au fil des années, des solutions ont été mises en perspective par l'élaboration de plans et de politiques ; des actions ont été menées à travers des programmes et des projets. C'est dans cette optique que des projets et programmes d'Education en matière de Population (EmP) et d'Education Environnementale (EE) ont été initiés dans les années 1990. Ces deux nouveaux domaines éducatifs ont développé des approches, des stratégies et des activités variées pour promouvoir des réponses éducatives aux problèmes à la solution desquels ils contribuent.

D'importants résultats ont été enregistrés tant du point de vue des formations données aux différents acteurs (formateurs, enseignants, éducateurs, encadreurs pédagogiques...), que sur les plans de la production des supports pédagogiques et de l'information/sensibilisation des populations.

Mais la portée novatrice de l'EE et de l'EmP a été fortement limitée par l'insuffisance des ressources et la faible intégration de leurs contenus éducatifs et de leurs méthodes dans les programmes d'enseignement et de formation en vigueur.

Tenant compte de cette situation, et dans le cadre de la vaste réforme du système éducatif nigérien engagée depuis 2003 à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a décidé de capitaliser les acquis enregistrés en EE et en EmP en les prenant en charge de façon intégrée dans la réforme en cours. La présente stratégie se situe dans cette optique.

Sur le plan méthodologique, l'élaboration de la stratégie s'est appuyée sur les rapports des études réalisées par les consultants nationaux et portant respectivement sur la stratégie nationale d'Education en matière de Population et la stratégie nationale d'Education Environnementale. Le

questionnaire relatif à la mise en œuvre de l'EmP au Niger et adressé au Ministère de l'Education Nationale (MEN) a permis de recueillir des informations complémentaires. Le processus d'élaboration a obéi aux étapes suivantes :

- la présentation/discussion des deux rapports d'études élaborés par les consultants nationaux. Ces séances ont permis de clarifier les démarches adoptées, d'apprécier la pertinence des questions et des problèmes abordés et l'analyse qui en a été faite ;
- l'organisation de séances d'échanges et d'harmonisation axées notamment sur les spécifications et le contenu des cadres logiques, le budget et le Plan d'Action quinquennal. Les cadres logiques proposés étant différents, ces séances d'harmonisation ont facilité l'élaboration d'un document unique de Stratégie Nationale d'Education environnementale et en matière de Population (SN/EmEP).

Une réunion de restitution des travaux d'élaboration a permis de recueillir les réactions, remarques et suggestions des principaux acteurs et partenaires de l'Education.

La présente stratégie s'articule autour des principaux axes suivants :

- Contexte et justification ;
- L'Education en matière de Population et l'Education Environnementale : état des lieux ;
- Orientations et principes de la stratégie nationale d'EmEP ;
- Mise en œuvre de la SN/EmEP ;
- Cadre logique de la SN/EmEP ;
- Partenariat technique et financement de la stratégie ;
- Budget et Plan d'Action quinquennal de la SN/EmEP.

## **I. Contexte et justification**

L'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Education en matière d'Environnement et de Population (SN/EmEP) intervient dans un contexte institutionnel et programmatique favorable. Des politiques, des plans et des programmes axés sur les problèmes et les priorités du Niger en matière de Population, d'Environnement et de Développement en général fournissent des orientations et des axes stratégiques relatifs à ces domaines.

La population du Niger se caractérise par son extrême jeunesse. En effet, les moins de 15 ans représentent 47,54% de la population totale, selon le 3<sup>ème</sup> recensement général de la population de 2001 et 49% en 2007 (EDSN-MICS 2006). Aussi, selon les résultats de l'enquête à indicateurs multiples et l'enquête démographique et de santé au Niger de 2006, le Niger a des taux de mortalité infantile et infanto juvénile très élevés qui sont respectivement de l'ordre de 81 et 198 pour mille. Le taux de mortalité maternelle reste toujours élevé. Il est de 648 décès pour 100.000 naissances vivantes (EDSN-MICS 2006). Ces taux sont les plus élevés de la sous région. En ce qui concerne l'évolution de la population du Niger, selon les résultats des projections démographiques (2005-2050) réalisées par le Bureau Central de Recensement, il ressort que la population du Niger passera de 12,5millions d'habitants en 2005 à près de 56 millions d'habitants en 2050, soit une augmentation de plus de 43 millions d'habitants en 45 ans, si les tendances démographiques actuelles se poursuivent.

Si les jeunes constituent un potentiel humain important pour le développement, il n'en demeure pas moins que leur poids constitue une charge pour la population active, en termes d'énormes investissements à réaliser pour satisfaire les besoins d'éducation, de santé, d'alimentation et d'emploi.

Dans le contexte actuel de ressources économiques et budgétaires rares, face à de nombreux besoins non satisfaits dans différents domaines comme la santé et l'éducation, la croissance démographique exceptionnelle que connaît le Niger constitue une contrainte supplémentaire forte à son développement. Elle risque fort de compromettre également le succès de la lutte pour la réduction de la pauvreté engagée par le pays depuis 2002.

Les indicateurs sociaux du Niger révèlent une situation de pauvreté qui constitue une menace importante pour la stabilité socio politique du pays et la gestion durable des ressources naturelles. Ces dernières années, le pays a régulièrement occupé l'avant dernière place au classement des pays selon l'Indice du Développement Humain (IDH); la plupart des Nigériens (63%) vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (75 000 et 50 000 FCFA par an et par personne, respectivement en milieu urbain et en milieu rural), donc dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins essentiels. Cette pauvreté est essentiellement rurale et féminine.

Les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation sont faibles (le taux brut de scolarisation est de 50% en 2004 et le taux d'alphabétisation de l'ordre de 20% en 2000). Sur le plan sanitaire, la situation est caractérisée par une grande vulnérabilité de la population (le taux de couverture sanitaire est de 42%, le taux de mortalité de 123‰ et l'espérance de vie est d'environ 48 ans).

Les initiatives de l'Etat en matière de Politique Nationale de Population visent à « contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à des changements majeurs de mentalités et de comportements reproductifs qui doivent conduire à une augmentation significative de l'utilisation de la contraception et à une réduction des mariages précoces et, par voie de conséquence, enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique élevée du pays, » Cette orientation rehausse la pertinence stratégique et pédagogique de l'Education en matière de Population et en fait un domaine tout désigné pour contribuer à la promotion des comportements souhaités en matière de procréation et de santé de la reproduction.

Selon le rapport 2005 du PNUD sur l'état de l'environnement au Niger, si l'actuelle situation de précarité, de misère et d'analphabétisme persiste en même temps que la population augmente, un scénario catastrophique risque de se produire à l'horizon 2025 si rien n'est fait pour infléchir la tendance :

- Sur le plan forestier, avec une forte croissance des besoins en bois énergie on assistera progressivement à la disparition dans de proportions inquiétantes des formations forestières du pays ainsi qu'à une forte réduction de la diversité biologique ;
- Sur le plan du sol, avec l'expansion démographique, on assistera à une dynamique d'accroissement des surfaces cultivées avec comme résultat le doublement de ces

dernières tous les 25 ans, la réduction des disponibilités fourragères et saturation des terres irrigables ;

- Sur le plan des ressources en eau, la baisse des niveaux des nappes alluviales des bassins du Fleuve Niger et du Lac Tchad avec des effets néfastes va se maintenir jusqu'à l'horizon 2025 ;
- Sur le plan de la santé, la vulnérabilité due aux changements climatiques se traduira par une hausse du taux d'attaque et de mortalités spécifiques de la méningite, de la rougeole et du paludisme.

Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, élaboré en 1998, poursuit des objectifs qui ressortent toute l'importance des changements attendus en matière d'environnement et les actions complémentaires à entreprendre pour y parvenir. Au nombre de ces objectifs on peut relever ceux qui visent à :

- assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles dans le cadre de la lutte contre la désertification en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ;
- intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement ;
- favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital...et à l'amélioration de leur cadre de vie.

La présente stratégie axée sur la capitalisation et l'intégration des acquis en matière d'EE et d'EmP s'inscrit sur la trajectoire de l'opérationnalisation de ces objectifs et de la nécessaire complémentarité à établir entre les actions de protection et de préservation de l'environnement et les changements de comportements qui doivent les soutenir.

Dans le domaine particulier de l'éducation, le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) spécifie clairement que « la composante qualité a pour noyau fédérateur la réforme des curricula. Elle couvre tous les processus intervenant dans l'amélioration de l'efficacité du système éducatif et la qualité des apprentissages : formation initiale et continue des enseignants des cycles de base 1 et 2 et des instructeurs du non formel, mise à la

disposition des apprenants et des enseignants de manuels scolaires et d'outils pédagogiques, élaboration des curricula, suivi des acquis scolaires, innovations éducatives et santé/Nutrition /SIDA. » La prise en compte des acquis de L'EE et l'EmP s'articule adéquatement avec ces orientations stratégiques.

Mais au-delà de la pertinence du potentiel novateur de ces deux domaines éducatifs et de leurs contributions possibles à l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'envergure de la réforme engagée et l'approche retenue pour la refondation des curricula sont des éléments contextuels favorables à l'élaboration d'une stratégie relative à l'EE et EMP/EVF dans le curriculum en développement. En effet, l'option faite pour une approche programme dans le fonctionnement du dispositif de mise en œuvre du PDDE et l'implication de toutes les structures d'éducation et de formation dans le processus de refondation des curricula reposent sur des approches concertées, des mesures et des dispositions harmonisées pour toutes les actions majeures relatives aux formations, à l'élaboration des programmes et des supports didactiques tout comme le suivi et l'évaluation. A cet égard, la stratégie intégrant l'EE et l'EmP vient en appui à cette exigence de mise en cohérence des démarches diverses entreprises pour l'amélioration qualitative du système éducatif nigérien.

## **II. L'Education environnementale et l'Education en matière de Population au Niger : état des lieux**

### **II.1 Expériences et acquis en Education en matière de Population**

Quatre étapes (correspondant à quatre projets) ont ponctué le processus de mise en œuvre de l'Education en matière de Population à l'école au Niger :

- Un pré projet axé sur l'information et la sensibilisation réalisé en 1983 ;
- La phase I correspond à l'expérimentation de l'EmP et s'est déroulée de 1989 à 1992 ;
- La phase II dite phase d'extension s'est développée de 1992 à 1997 ;
- La consolidation des acquis a débuté en 1998 et s'est étendu jusqu'en 2001.

L'examen analytique des projets mis en œuvre a ressorti que quelques acquis ont été enregistrés. Ces acquis se situent à trois niveaux :

- Les curricula (y compris tout naturellement les supports didactiques) et les formations données. Les contenus d'EmP, par les messages qu'ils véhiculent, ont enrichi les contenus traditionnels en les rendant intéressants, plus réalistes, centrés sur le milieu de

l'enfant. Ils motivent également les élèves et les impliquent davantage dans la recherche et la résolution des problèmes de population et l'acquisition des valeurs et attitudes adéquates.

- Les leçons intégrant l'EMP ont leurs objectifs définis dans le programme. Cela a permis de familiariser les enseignants à la formulation des objectifs. L'EMP a favorisé aussi le décloisonnement des disciplines et des Unités Pédagogiques en instaurant une interaction entre les enseignants.
- Les formations réalisées ont touché 6000 enseignants (tous degrés confondus), 229 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 102 professeurs de 4 Ecoles Normales, 20 professeurs de l'Ecole Normale Supérieure et 93 personnes ressources de l'INDRAP.

Pour des raisons variées, cet ensemble d'acquis ne garde pas intégralement toute sa valeur potentielle. Un certain nombre de problèmes a fortement limité sa portée. Il a été notamment relevé que :

- L'assise institutionnelle du programme EMP n'a pas été assortie d'une intégration de sa substance et de ses stratégies dans les plans et le fonctionnement de l'institution qui l'abritait. Le projet EMP placé en 1991 sous la tutelle de l'INDRAP, en raison des attributions de cette institution, ne s'est effectivement intégré ni dans le programme officiel de 1988, ni dans les manuels scolaires. A la fin de l'assistance financière du FNUAP en 2001, les activités de terrain ont cessé, les enseignants sont revenus à leurs contenus et techniques habituels ;
- Les structures mises en place pour assurer la pérennité et la durabilité de l'EMP à l'école (cellules régionales, clubs EMP, appuis aux CAPED et aux UP, arrêtés et décisions rendant obligatoire l'enseignement de l'EMP) n'ont pas continué à fonctionner à la fin du projet. L'équipe a géré les activités du projet en considérant les cadres de l'INDRAP et des autres structures de l'éducation comme de simples collaborateurs temporaires. Les cadres du ministère de l'éducation nationale et surtout ceux de l'INDRAP ne se sont pas appropriés la vision et les objectifs de l'EMP ;
- Sur le plan strictement pédagogique, les contenus EMP sont perçus comme des ajouts du fait de leur avènement après la mise en œuvre des nouveaux programmes et manuels issus de la réforme de 1988.

- Il faut aussi noter les déperditions enregistrées dans la démultiplication des formations, le départ à la retraite d'une forte proportion des enseignants et encadreurs pédagogiques formés et l'insuffisance des supports didactiques élaborés ;
- L'option faite pour une stratégie axée sur l'intégration et l'enseignement de l'EmP dans tous les cycles d'enseignement et de formation a amoindri l'efficacité de la mise en œuvre et l'efficience globale des projets ;
- L'insuffisance du suivi : problème récurrent tout le long de la mise en œuvre des projets, elle s'est amplifiée avec la non prise en compte de l'EmP dans les activités des UP et des CAPED à la fin du projet NER/98/P04.

**Les leçons à tirer de cette expérience sont principalement les suivantes :**

- La promotion d'une EmP de qualité dépend de son niveau d'intégration institutionnelle et de son appropriation par les structures de gestion du système éducatif et les institutions d'éducation et de formation ;
- Le développement d'apprentissages significatifs et appropriés pour l'émergence d'attitudes et de comportements viables face aux problèmes de population et de vie familiale repose sur l'intégration effective de contenus éducatifs dans les curricula de formation initiale et continue des enseignants, les programmes et les manuels scolaires;
- La formation adéquate des encadreurs pédagogiques et l'implication des structures pédagogiques régionales dans le suivi constituent une condition nécessaire pour la pérennisation des dimensions novatrices de l'EmP ;

Pour le secteur non formel de l'éducation, les orientations et les stratégies de l'EmP n'ont pas spécifié, de façon systématique, une approche complète et opérationnelle pour développer une éducation non formelle en matière de population et de vie familiale. Les activités réalisées dans ce secteur éducatif se sont limitées à l'information et la sensibilisation des parents d'élèves, des cadres de l'alphabétisation, des foyers féminins, des écoles coraniques et des marabouts.

## **II.2 Expériences et acquis en Education Environnementale**

Les orientations qui fondent l'Education Environnementale découlent de la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) adoptée en 1998 qui confère explicitement un statut officiel à l'Education environnementale. Ainsi l'Article 15 de la LOSEN stipule que le système éducatif vise, entre autres finalités, à « dispenser une formation centrée sur les

réalités objectives du milieu en tenant compte de l'évolution économique, technologique, sociale et culturelle du monde, à donner une éducation sur la protection et la préservation de l'environnement, à privilégier l'esprit d'observation, d'analyse et de synthèse. »

De nombreux projets en EE ont été mis en œuvre dans le secteur de l'éducation formelle.

Le Programme de Formation Information pour l'Environnement (PFIE) est le plus représentatif tant du point de vue de son envergure nationale que de la complexité de sa méthodologie et de sa stratégie qui allie et alterne, en fonction des publics cibles, formation et communication/sensibilisation.

Les autres interventions à l'école sont, entre autres, les actions menées le Corps de la Paix, le projet d'Education Environnementale de Kollo, le projet Tahoua vert, le projet « Katoutou » et « Gouori » et le Programme Régional Parc W « Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence ».

Différents par leurs objectifs et leurs stratégies, ces projets s'appliquent néanmoins tous à développer des connaissances, installer des habiletés et contribuer à l'émergence de comportements appropriés face aux problèmes d'environnement.

Globalement pris, les projets ont permis d'enregistrer d'importants résultats au niveau de la formation des enseignants :

- 4 000 enseignants (sur environ 14 000), y compris des formateurs des écoles coraniques, et plus de 100000 élèves touchés dans plus de 800 écoles dont 23 centres d'alphabétisation et 350 auditeurs).
- Production des supports didactiques, de la sensibilisation des populations
- Actions pratiques de récupération des terres agro-sylvo-pastorales,
- Construction de retenues d'eau,
- Formation et la responsabilisation du monde rural et la création de foyers féminins.

Malgré cet apport considérable de l'éducation environnementale au système éducatif, des problèmes se sont posés aux plans institutionnel, stratégique et dans l'opérationnalisation de certaines approches en matière de communication et de formation comme :

- La faible appropriation pédagogique des contenus éducatifs en EE par le personnel enseignant techniquement et pédagogiquement mal préparé pour la conduite d'une telle

innovation, et qui la perçoit surtout comme une tâche supplémentaire qui exige de lui de nouvelles compétences et alourdirait inutilement les horaires ;

- Le manque de « contextualisation » des contenus et des stratégies de formation qui s'est traduite par une méconnaissance des savoir-faire locaux et des traditions paysannes et la non prise en compte des aspects importants de l'environnement social et culturel des populations à former ;
- La non articulation des actions menées par les divers acteurs ;
- Les pratiques très hétérogènes de formation pour le développement rural doublée d'une tendance à la « sectorialisation » de la formation ;
- L'insuffisance des moyens d'intervention matériels et financiers ;
- L'insuffisance de la formation ;
- L'insuffisance de l'information et de la formation en matière d'Environnement et de Développement Durable et Humain à tous les niveaux (autorités administratives, politiques et traditionnelles, services techniques, sociétés civiles, jeunesse, etc.) ;
- l'insuffisance du suivi (cas notamment du PFIE qui couvrait la quasi totalité du territoire national avec des moyens logistiques limités) ;
- Les méthodes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) utilisées jusqu'à ce jour sont de type traditionnel et ne favorisent pas l'intégration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

### **III Orientations et principes de la stratégie nationale d'EmEP**

#### **III.1 Le but de la SN/EmEP**

Le but de la présente stratégie est de promouvoir des compétences appropriées en matière d'environnement et de population pour le Développement Humain et Durable

#### **III.2 Les objectifs de la SN/EmEP**

- Accroître l'efficacité des enseignements et des apprentissages par la prise en compte des problèmes de population et d'environnement dans leur complexité, leurs interrelations et leurs interactions dans les nouveaux curricula ;
- Contribuer à l'établissement d'une articulation de fait entre le secteur éducatif et les secteurs informels dans la promotion des réponses éducatives en matière d'Environnement et de Population.

### **III.3 Les principes de la SN/EmEP**

Conformément aux objectifs, et pour lui conférer toute l'efficacité requise, la stratégie est sous-tendue par un certain nombre de principes qui doivent régir sa mise en œuvre. Dans l'idéal, l'intégration de l'EmEP sur la base des principes ci-dessous devrait permettre, à terme, de lever les contraintes pédagogiques et les problèmes techniques et opérationnels qui ont fortement limité la portée novatrice de ces domaines éducatifs. Ces principes sont les suivants :

- Prise en compte des expériences et acquis de l'éducation en matière de population et d'environnement ;
- Cohérence accrue avec les orientations et les axes stratégiques définis dans le document de SDRP (stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté), la DGPP (Déclaration du Gouvernement en matière de politique de population), le PNEDD, le PDDE, le PAMT, SDR (Stratégie de développement rural), SEUN (stratégie de l'environnement urbain du Niger).
- La mise en synergie des principaux acteurs dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets et ou programmes d'EmEP ;
- Prise en compte systématique des préoccupations nationales en matière de population et d'environnement dans la réforme curriculaire au niveau des bases 1&2, la réforme des programmes de formation initiale des écoles normales EN et ENS, la réforme des programmes du non formel et dans l'élaboration des nouveaux manuels et supports pédagogiques dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE ;
- Prise en compte des orientations nationales et internationales dans l'appréhension et le traitement des problèmes de population et d'environnement.

## **IV. Mise en œuvre de la Stratégie EmEP**

### **IV.1 L'articulation de la stratégie avec les stratégies retenues dans le PDDE**

L'intégration effective de l'EmEP dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'éducation ne peut être viable qu'en gardant une cohérence avec les stratégies opérationnelles définies dans le PDDE. Dans cette voie, il convient de :

- Renforcer les équipes techniques nationales d'élaboration des curricula pour les différents niveaux et le non formel, déjà mises en place, par des personnes ressources en EmEP ;
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement des coordinations régionales des curricula pour le cycle de base 1 et 2 et le non formel;

- Renforcer les équipes techniques sous-régionales d'élaboration des curricula du cycle de base 1 et 2 et du non formel par des cadres ayant les compétences requises dans les domaines de l'EmEP.
- Constituer un corps de connaissances et de compétences en EmEP à prendre en compte dans les nouveaux curricula selon les axes problématiques en matière de population et d'environnement suivants :
  - Population et équilibre de l'environnement ;
  - Santé de la reproduction et qualité de la vie ;
  - Population et développement durable ;
  - Equité, égalité de genre et développement durable.

Ces axes doivent être complétés par la prise en compte des spécificités régionales ou locales du pays et des nouvelles thématiques et préoccupations en matière de Vie familiale, de Santé de la reproduction, du VIH/SIDA de population et d'environnement.

#### **IV.2 Intégration de la stratégie dans la réforme en cours**

La SN/EmEP doit impérativement s'intégrer de façon cohérente dans les orientations et les stratégies opérationnelles définies de la réforme en cours. Il s'agira notamment de prendre en compte de manière systématique les préoccupations nationales en matière de population et d'environnement dans:

- ✓ la réforme curriculaire en cours au niveau des cycles de base 1, 2 et du non formel et l'élaboration des nouveaux manuels et supports pédagogiques;
- ✓ la réforme des programmes de formation initiale des enseignants et encadreurs;

Pour ce faire, il conviendra de :

1. Constituer un corps de connaissances et définir des compétences en EmEP à prendre en compte dans les nouveaux curricula selon les champs d'études suivants :
  - ✓ Population et équilibre de l'environnement ;
  - ✓ Santé de la reproduction et qualité de la vie ;
  - ✓ Population et développement durable ;
  - ✓ Equité, égalité de genre et développement durable.
2. Analyser le curriculum en développement pour identifier les points d'insertion (domaines, disciplines) des compétences et savoirs définis dans le cadre de l'EmEP.
3. Sélectionner les techniques d'enseignement apprentissage et les procédures d'évaluation spécifiques à l'EmEP à prendre en charge dans le curriculum en développement ;

4. Concevoir des supports pédagogiques d'accompagnement ;
5. Renforcer les équipes techniques nationales, d'élaboration des curricula par des cadres de structures en charge de l'EmEP ;
6. Appuyer les équipes techniques régionales et locales dans l'élaboration des modules optionnels spécifiques à leur milieu ;
7. Former les acteurs en matière de refondation du curriculum, aux concepts et contenus de l'EmEP ainsi qu'aux techniques d'enseignement apprentissage et procédures d'évaluation spécifiques à ce champ d'étude.

### **IV.3 Les formations pédagogiques**

La formation occupe une place centrale dans la stratégie d'intégration de l'EmEP. Tous les intervenants en matière de refondation du curriculum, des concepteurs, à ceux qui vont le mettre en œuvre en passant par les concepteurs des supports didactiques doivent être sensibilisés, formés sur les préoccupations en matière de population et d'environnement pour qu'ils les prennent en compte dans cette dynamique de rénovation du système éducatif.

Il importe surtout que les contenus de formation des concepteurs des curricula, des formateurs de formateurs, d'enseignants, d'éducateurs et d'encadreurs pédagogiques soient pertinents et spécifiés en fonction des tâches qui sont attendues des uns et des autres. L'absence de congruence entre les contenus de formation et les tâches dévolues aux bénéficiaires des formations est préjudiciable à l'efficacité des interventions attendues.

### **IV.4 L'établissement d'une carte institutionnelle des différents intervenants**

L'établissement d'une carte institutionnelle des différents intervenants en matière de population et d'environnement, notamment les ONG, Associations et syndicats, constitue un préalable important à la concertation et la mise en cohérence des actions à entreprendre. Cette opération permet en effet d'avoir des informations précises sur, entre autres aspects, les statuts et les profils des intervenants, leurs axes ou domaines d'intervention, les zones d'intervention et les publics cibles pour créer avec eux un cadre de concertation pour la mise en œuvre de l'EmEP.

#### **IV. 5 Le cadre de mise en œuvre de la SN/EmEP**

L'importance de la SN/EmEP, ses apports potentiels à l'amélioration de la qualité de l'éducation requiert une gestion efficace de sa mise en œuvre. Le MEN travaillera en étroite collaboration dans un cadre de concertation et d'intervention fonctionnel qui doit être mis en place avec les autres départements ministériels concernés ainsi que les ONG, Associations et syndicats. La Cellule d'Education en matière d'Environnement et de Population (CEmEP) est responsable de la mise en œuvre de cette stratégie. Le schéma fonctionnel ci-dessous est proposé :

##### **Le Ministère de l'Education Nationale doit veiller à :**

- Solliciter des contributions de la part des bailleurs de fonds afin d'apporter leur appui au financement de la stratégie
- Assurer la participation et la collaboration de ses services techniques compétents.

**Un cadre de concertation et d'intervention** fonctionnel (CNEDD, Ministères techniques, partenaires techniques et financiers, ONG, Associations et syndicats) qui doit être mis en place pour :

- Rallier les différents intervenants en matière de population et d'environnement, notamment les ONG, Associations et syndicats ;
- Favoriser la mise en cohérence des objectifs, des méthodologies et des actions des différents acteurs intervenant dans les domaines de l'EmEP, aussi bien dans le formel que le non formel et l'informel.

**Les directions centrales et régionales du MEN** notamment la DCIP, la DFIC, la DEGENF, la DEA, la DEB et l'ENS pour :

- La prise en compte effective de la dimension EmEP dans le curriculum et la formation des formateurs et encadreurs ;
- L'articulation de la stratégie avec les stratégies opérationnelles d'élaboration du curriculum retenues dans le PDDE.

**La cellule de généralisation et de pérennisation de l'éducation environnementale** qui doit être renforcée par des personnes ressources dans les domaines de l'éducation environnementale et de l'Education en matière de Population. Pour éviter que ne s'instaure un

déséquilibre entre les objectifs poursuivis par la stratégie et les capacités réelles de la cellule de Généralisation et de Pérennisation de L'éducation Environnementale, il convient de la renforcer pour lui conférer le poids et la légitimité institutionnels lui permettant d'être crédible et apte à dialoguer avec les Directions et structures du MEN, les autres ministères concernés, les ONG, Associations et syndicats. Son positionnement institutionnel et ses attributions doivent être à la mesure des fonctions et des responsabilités qui lui reviennent dans la mise en œuvre de la stratégie nationale EmEP. Pour prendre en compte la dimension population intégrée, il est proposé une nouvelle appellation de la CGPE: Cellule d'Éducation en matière d'Environnement et de Population (CEmEP). La cellule doit :

- Assurer le bon déroulement des activités qui concourent à la mise en œuvre effective de la SN/EmEP
- Identifier et établir les relations avec toutes les organisations de développement : ONG locales, services techniques de l'état, qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie ;
- Rendre compte au MEN et aux bailleurs du bon déroulement des activités.

#### **IV. 6 Le suivi évaluation de la SN/EmEP**

Le suivi/évaluation sera conduit sous la responsabilité de la cellule de coordination (CEmEP) en s'appuyant sur les cadres de concertation aux niveaux national, régional, départemental, communal et local. Il a pour objectifs de :

- suivre la mise en œuvre effective des activités programmées ;
- apprécier, sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables, les niveaux des progrès réalisés ;
- identifier les problèmes rencontrés dans l'opérationnalisation de la stratégie à tous les niveaux en vue d'y apporter les solutions requises;
- collecter, analyser et diffuser des informations relatives à l'EmEP en direction des décideurs et des autres acteurs pour aider à la prise de décisions pertinentes.

Les activités de suivi seront assurées de façon régulière à tous les niveaux par les structures concernées.

L'évaluation de la SN/EmEP se fera en deux étapes. La première étape interviendra après deux ans de mise en œuvre. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours qui portera sur les aspects institutionnel, technique et opérationnel de la stratégie pour consolider les progrès et procéder aux réajustements nécessaires.

La deuxième interviendra au terme des cinq ans retenus pour l'exécution du plan d'action. Il s'agira d'une évaluation externe à laquelle prendront part les acteurs et les partenaires techniques et financiers.

## V. Cadre logique de la SN/EmEP

### **But : Promouvoir des compétences appropriées en matière d'environnement et de population pour le Développement Humain et Durable**

Objectifs	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de Vérification	Activités
Accroître l'efficacité des enseignements et des apprentissages par la prise en compte des problèmes de population et d'environnement dans leur complexité, leurs interrelations et leurs interactions dans les nouveaux curricula	L'équipe d'élaboration du curriculum est étoffée en personnes ressources qualifiées	Nombre et profil des personnes ressources	Actes de désignation des personnes ressources	<i>Renforcer les équipes techniques d'élaboration du curriculum par des personnes ressources qualifiées en EmEP</i>
	Les compétences des concepteurs et des formateurs sont renforcées	Nombre de cadres formés	Rapports de formation	<i>Former les équipes techniques d'élaboration du curriculum, les concepteurs des supports didactiques, les formateurs, les enseignants expérimentateurs et les encadreurs en EmEP</i>
	Un corps de connaissances et de compétences en EmEP est élaboré et pris en compte par les nouveaux curricula	Compétences EmEP dans les programmes et les supports didactiques	Programmes, Manuels et autres supports	<i>-Elaborer et intégrer dans les curricula un corps de compétences EmEP</i>
Des structures d'animation scolaires pour la promotion de l'EmEP sont mises en places et ou renforcées dans les écoles		Nombre et nature structures Fréquence et portée des activités d'animation dans les écoles	Rapports de formations	<i>-Elaborer les supports CCC à l'école -Former les animateurs des structures scolaires</i>

			Rapports d'activités	<i>-Doter les structures d'animation scolaire en matériels et équipements CCC</i>
Contribuer à l'établissement d'une articulation de fait entre le secteur éducatif et le secteur informel dans la promotion des réponses éducatives en matière d'Environnement et de Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre de concertation et d'interventions en EmEP est créé</li> <li>- Large adhésion à la mise en œuvre de la SN/EmEP est obtenue</li> </ul> <p>Un partenariat avec les ONG associations et syndicats est initié</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des membres</li> <li>- Soutien et appui divers des autorités et partenaires</li> </ul> <p>La mise en cohérence et en synergie des interventions en EmEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte officiel de création et d'attribution du cadre</li> <li>- Document référentiel commun</li> <li>- Document plan de communication</li> <li>- Rapports d'activités</li> <li>- Rapports des sessions de sensibilisation</li> <li>- Protocoles d'accord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Prendre un acte officiel de création du cadre de concertation et d'interventions</i></li> <li>- <i>Elaborer un référentiel commun d'orientation et d'actions valorisant les compétences et les savoirs traditionnels et intégrant l'approche genre</i></li> <li>- <i>Elaborer un plan de communication</i></li> <li>- <i>Planifier les interventions des différents acteurs</i></li> <li>- <i>Mettre en cohérence les interventions des différents acteurs</i></li> <li>- <i>Etablir la carte institutionnelle des intervenants en EmEP</i></li> <li>- <i>Evaluer les capacités d'intervention des</i></li> </ul>

				<p><i>ONG/Associations/syndicats</i></p> <p><i>-Renforcer les capacités des ONG/Associations/syndicats en EmEP</i></p> <p><i>-Développer des outils et de supports de sensibilisation et de communication pour l'informel</i></p> <p><i>-Informier et sensibiliser les partenaires techniques et financiers</i></p> <p><i>-Informier et sensibiliser les institutions de la république</i></p> <p><i>Informier et sensibiliser les leaders traditionnels (les chefs traditionnels, les religieux)</i></p> <p><i>-Utiliser les radios rurales pour les activités de sensibilisation en EmEP</i></p>
--	--	--	--	--

## **VI. Partenariat technique et financement de la stratégie**

La mise en œuvre de la stratégie nationale requiert la mobilisation de ressources importantes de la part de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement. L'option est de mobiliser d'abord et principalement les ressources nationales. Dans cette perspective, les pistes ci-dessous peuvent être explorées pour les différentes catégories d'acteurs.

### **VI.1 Au niveau de l'Etat**

La mobilisation des ressources au titre des dotations budgétaires nationales constitue un facteur important pour le succès de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Elle marquera aussi l'engagement effectif de l'Etat à œuvrer pour la promotion de l'EmEP. Cet engagement peut concrètement se traduire par :

- la prise en charge du budget de fonctionnement de la structure qui sera chargée de la mise en œuvre de la stratégie ;
- le renforcement des ressources financières allouées aux écoles dans le budget ;
- la participation au financement des programmes d'éducation environnementale.

### **VI.2 Au niveau des collectivités territoriales**

Jusqu'à une date récente, il a été difficile de mobiliser les ressources locales à cause, entre autres, « des rigidités du cadre institutionnel et juridique ». Aujourd'hui, la tendance à un financement s'appuyant principalement sur les subventions doit être inversée, car la décentralisation fait des ouvertures dans ce sens. Les collectivités locales devront être plus audacieuses dans l'exploitation des possibilités que leur offre le partenariat et la coopération décentralisée. Dans le même temps, elles devront travailler à « élargir les possibilités endogènes de génération de nouvelles ressources pour financer les activités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ». De manière concrète, les collectivités locales peuvent être sollicitées pour :

- Intégrer les actions de préservation et restauration de l'environnement dans les plans d'actions locaux ;
- prévoir des inscriptions budgétaires spécifiques pour appuyer les programmes d'EmEP ;
- intégrer des volets d'EmEP dans les programmes financés grâce à la coopération décentralisée.

### **VI.3 La contribution du secteur privé à la mise œuvre de la stratégie**

Le secteur privé pourrait prendre une part active dans la mise en œuvre de la stratégie nationale. Cette implication se fera sous différentes formes dont:

- le parrainage et la sponsorship des actions d'EmEP qui seront initiées et mise en œuvre par l'Etat, les collectivités locales et les acteurs non gouvernementaux ;
- la mise en place de programmes d'EmEP dans les entreprises.

### **VI.4 Le rôle des ONG et OCB**

Les ONG et les OCB ont donné la preuve de leur capacité en matière d'organisation et de mobilisation des communautés de base. Il s'agit de renforcer leur capacité d'intervention et d'accroître leur contribution dans le financement de l'EmEP. Entre autres possibilités, elles pourraient :

- intégrer des volets d'EmEP dans les programmes et projets suscités et/ou appuyés par les ONG et les OCB ;
- appuyer les collectivités pour la formulation et l'exécution des programmes et projets d'EmEP.

### **VI.5 Le rôle des Partenaires Techniques et Financiers**

Les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation seront mobilisés pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie. Cet appui portera notamment sur :

- la formation des concepteurs des programmes et des supports pédagogiques, ainsi que des différents acteurs du programme (formateurs des formateurs, encadreurs pédagogiques, enseignants, membres des ONG, Associations et syndicats) ;
- le financement des activités relatives à l'élaboration des curricula et des matériels didactiques de support (manuels et guides pédagogiques) ;
- l'équipement des écoles en matériels pour les travaux pratiques ;
- la prise en charge des activités d'information et de sensibilisation ;
- le financement des activités de suivi/évaluation.

## VII. Plan d'action quinquennal de la stratégie nationale EmEP

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Périodes				
			2007	2008	2009	2010	2011
<b>Accroître l'efficacité des enseignements et des apprentissages par la prise en compte des problèmes de population et d'environnement dans leur complexité, leurs interrelations et leurs interactions dans les nouveaux curricula</b>	<b>L'équipe d'élaboration du curriculum est étoffée en personnes ressources qualifiées</b>	<i>Renforcer les équipes techniques d'élaboration du curriculum par des personnes ressources qualifiées en EmEP</i>	X				
	<b>Les compétences des concepteurs et des formateurs sont renforcées</b>	<i>Former les équipes techniques d'élaboration du curriculum en EmEP)</i>	X				
		<i>-Former les concepteurs des supports didactiques en EmEP</i>	X				
		<i>-Former les formateurs (ENI, ENS, CFCA, Service National de Participation, écoles coraniques) en EmEP</i>	X				

	<b>Un corps de connaissances et de compétences en EmEP est élaboré et pris en compte par les nouveaux curricula</b>	<i>Former les enseignants expérimentateurs et les encadreurs pédagogiques sur les concepts, les contenus la méthodologie et l'utilisation des supports didactiques</i>		X	X		
		<i>-Appuyer l'expérimentation, l'évaluation et la révision du curriculum et des supports didactiques</i>		X			
	<b>Des structures d'animation scolaires pour la promotion de l'EmEP sont mises en place et ou renforcées dans les écoles</b>	<i>Elaborer les supports CCC à l'école</i>	X				
		<i>Former les animateurs des structures scolaires</i>	X				
		<i>Doter les structures d'animation scolaires en matériels et équipements</i>	X				

<b>Contribuer à l'établissement d'une articulation de fait entre le secteur éducatif formel et les secteurs non formel et informel dans la promotion des réponses éducatives en matière d'environnement et de population</b>	<b>Un cadre de concertation et d'interventions en EmEP est créé</b>	<i>Prendre un acte officiel de création du cadre de concertation et d'interventions</i>	X				
		<i>Elaborer un référentiel commun d'orientation et d'actions valorisant les compétences et les savoirs traditionnels et intégrant l'approche genre</i>		X			
		<i>Elaborer un plan de communication</i>		X	X		
		<i>Planifier les interventions des différents acteurs</i>	X	X	X	X	X
		<i>Etablir une carte institutionnelle</i>	X	X	X	X	X
		<i>-Evaluer les capacités d'intervention des ONG/Associations/syndicats</i>					
	<b>Un partenariat avec les ONG et associations est initié</b>	<i>Renforcer les capacités des ONG/Associations/syndicats en EmEP</i>	X	X			

		<i>Développer des outils et des supports de sensibilisation et de communication pour l'informel</i>	X	X	X	X	
		<i>Informier et sensibiliser les partenaires techniques et financiers</i>	X	X	X	X	
		<i>Informier et sensibiliser les institutions de la république</i>	X	X	X	X	
		<i>Informier et sensibiliser les leaders traditionnels (les chefs traditionnels, les religieux...)</i>	X	X	X	X	
		<i>Utiliser les radios communautaires pour l'information et la sensibilisation en EmEP</i>	X	X	X	X	

### VIII. Budget de la stratégie nationale EmEP

Désignation	Coût unitaire	Quantité	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	An 5	Total en CFA	Total \$
<b>I INVESTISSEMENT</b>									
<b>Appui Logistique et Equipement de bureau</b>									
micro-ordinateurs	1 100 000	5	5500000	0	0	0	0	5500000	11000
imprimantes	450000	5	2250000	0	0	0	0	2250000	4500
onduleurs	200000	5	1000000	0	0	0	0	1000000	2000
un ordinateur portable	1500000	1	1500000	0	0	0	0	1500000	3000
logiciels et accessoires			500000	500000	500000	500000	500000	2500000	5000
data show	1500000	1	1500000	0	0	0	0	1500000	3000
maintenance		1	500000	500000	500000	500000	500000	2500000	5000
Risographe	5000000	1	5000000	0	0	0	0	5000000	10000
tableaux chevalets	600000	3	1800000	0	0	0	0	1800000	3600
<b>S/Total</b>			<b>19 550 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>23 550 000</b>	<b>47 100</b>
<b>ATELIERS DE FORMATIONS</b>									
formation commission nationale curricula			2500000	0	0	0	0	2500000	5000
Formation équipe curricula base 1			2750000	0	0	0	0	2750000	5500
Formation équipe curricula base 2			2500000	0	0	0	0	2500000	5000
Formation équipe curricula non formel			2500000	0	0	0	0	2500000	5000
Formation équipe curricula EN			2500000	0	0	0	0	2500000	5000
Formation équipe curricula ENS			2500000	0	0	0	0	2500000	5000

Formation rédacteurs supports didactiques			2500000	0	0	0	0	2500000	5000
Formation encadreurs EN			0	10000000	0	0	0	10000000	20000
Formation des encadreurs ENS			0	2000000	0	0	0	2000000	4000
Formation encadreurs non formel			0	2000000	2000000	0	0	4000000	8000
Formation des encadreurs informels			0	2000000	2000000	0	0	4000000	8000
Renforcement des capacités ONG et syndicats			0	10000000	10000000	10000000	0	30000000	60000
<b>S/Total</b>			<b>17750000</b>	<b>26000000</b>	<b>14000000</b>	<b>10000000</b>	<b>0</b>	<b>67750000</b>	<b>135500</b>
<b>ATELIERS DE PRODUCTION</b>									0
Elaboration des supports CCC			0	10000000	10000000	0	0	20000000	40000
Elaboration du référentiel commun			2000000	0	0	0	0	2000000	4000
Reproduction des supports CCC			0	20000000	20000000	0	0	40000000	80000
<b>S/Total</b>			<b>2000000</b>	<b>30000000</b>	<b>30000000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62000000</b>	124000
<b>ATELIERS DE SENSIBILISATION</b>									0
Sensibilisation des leaders des institutions			8000000	8000000	8000000	8000000	8000000	40000000	80000
sensibilisation des leaders traditionnels			10000000	10000000	10000000	10000000	10000000	50000000	100000
<b>S/Total</b>			<b>18000000</b>	<b>18000000</b>	<b>18000000</b>	<b>18000000</b>	<b>18000000</b>	<b>90000000</b>	<b>180000</b>
<b>APPUI AUX ACTIVITES</b>									0
Elaboration des curricula			10000000	10000000	10000000	0	0	30000000	60000
Elaboration supports didactiques			10000000	10000000	10000000	0	0	30000000	60000
Expérimentation			0	20000000	20000000	0	0	40000000	80000
Suivi évaluation			0	15000000	15000000	15000000	15000000	60000000	120000
Appui aux structures scolaires			10000000	10000000	10000000	10000000	10000000	50000000	100000
<b>S/Total</b>			<b>30000000</b>	<b>65000000</b>	<b>65000000</b>	<b>25000000</b>	<b>25000000</b>	<b>210000000</b>	<b>420000</b>
<b>CONSULTATIONS</b>									0

Elaboration carte institutionnelle			1500000	0	0	0	0	1500000	30000
Elaboration du référentiel commun			5000000	0	0	0	0	5000000	10000
Appui aux formations			0	20000000	20000000	0	0	40000000	80000
Elaboration supports CCC			20000000	20000000	20000000	0	0	60000000	120000
Evaluation			0	0	15000000	0	15000000	30000000	60000
Audit			3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	15000000	30000
<b>S/Total</b>			<b>43000000</b>	<b>43000000</b>	<b>58000000</b>	<b>3000000</b>	<b>18000000</b>	<b>165000000</b>	<b>330000</b>
<b>TOTAL ATELIERS ET FORMATIONS</b>			<b>110750000</b>	<b>182000000</b>	<b>185000000</b>	<b>56000000</b>	<b>61 000 000</b>	<b>594 750 000</b>	<b>1189500</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>130300000</b>	<b>183000000</b>	<b>186000000</b>	<b>57000000</b>	<b>62000000</b>	<b>618300000</b>	<b>1236600</b>
									0
<b>II FONCTIONNEMENT</b>									0
<b>Personnel</b>									0
Frais de missions			10000000	10000000	5000000	5000000	5000000	35000000	70000
<b>S/Total</b>			<b>10000000</b>	<b>10000000</b>	<b>5000000</b>	<b>5000000</b>	<b>5000000</b>	<b>35000000</b>	<b>70000</b>
<b>Appui au fonctionnement bureau</b>									0
Fournitures de bureau			7000000	7000000	7000000	7000000	7000000	35000000	70000
Communication (téléphones, fax, Internet)			3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	15000000	30000
<b>S/Total</b>			<b>10000000</b>	<b>10000000</b>	<b>10000000</b>	<b>10000000</b>	<b>10000000</b>	<b>50000000</b>	<b>100000</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>20000000</b>	<b>20000000</b>	<b>15000000</b>	<b>15000000</b>	<b>15000000</b>	<b>85000000</b>	<b>170000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>160 821 000</b>	<b>217 210 000</b>	<b>215 070 000</b>	<b>77 040 000</b>	<b>82 390 000</b>	<b>752 531 000</b>	<b>1505062</b>

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EMP/EVF

AFED EFI Paris Genève, Le genre, un outil nécessaire, 2002

FNUAP, Plan d'action du programme pays 2004-2007,

FNUAP, Ensemble d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'impact des programmes EMP,

Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement CIPD 1994, stratégie d'extension du programme EMP ;

REPUBLIQUE DU NIGER, Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger (PDDE), 2002 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, Projection de la population du Niger de 2005 à 2050 : un appel à l'action, 2005 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, Politique Nationale de population, 1992 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, Proposition de projets : phase 1, 1990, phase 2, 1996, phase de consolidation, 2001 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), janvier 2002 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, MEB/A/SG/CGPE, Stratégie Nationale d'Education en matière de Population (version provisoire), octobre 2006 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, MEB/A/SG/CGPE, Stratégie Nationale d'Education Environnementale au Niger (version provisoire), octobre 2006 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, MP/PFE, DP : Impact sectoriels de la croissance démographique dans un contexte de réduction de la pauvreté vol 1, octobre 2005 ;

REPUBLIQUE DU NIGER, rapport d'évaluation : Evaluation de la phase expérimentale, 1991 ; évaluation de la phase 1, 1997 ; évaluation de la phase 2, évaluation de la phase de consolidation, année 2000;

UNESCO, Cadre général EPD pour l'Afrique de sud Sahara, année 1995

UNESCO, l'Education en matière de Population et la formation des enseignants, 1975

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EE**

Burkina Faso ; 2001 ; Stratégie Nationale d'Education Environnementale ; 60 p.

CILSS/UE/INSAH ; 1998 ; Programme minimal Régional d'Education Environnemental dans la formation initiale des élèves- maîtres. PFIE ; 8p.

CILSS/INSAH ; Programme Formation- information à la protection de l'Environnement ; Présentation résumée du PFIE ; 12 p.

CILSS/INSAH/; 1991 ; Premier Comité de Pilotage du Programme de formation information pour l'environnement. Document de préparation n°2. Stratégie et programmation ; INSAH-CR ; Bamako ; 59 p.

CILSS/INSAH/; 1991 ; Premier Comité de Pilotage du Programme de formation information pour l'environnement. Document de préparation n°2. Stratégie et programmation ; INSAH-CR ; Bamako ; 59 p.

CILSS/INSAH ; 1993 ; Bilan des activités du PFIE Niger (1990-1993), PFIE Niger ; 34 p et Annexes.

CILSS/INSAH ; 1994 ; Conférence Internationale sur l'Education et l'environnement en Afrique de l'Ouest deux ans après Rio ; 19 p. et annexes.

CILSS/INSAH ; 1995 ; Rapport de l'Atelier Technique Régional de finalisation de la programmation du PFIE ; Phase II ; M'Bour du 10-15 Avril 1995 ; CTR ; 25 p.

CILSS/INSAH/PFIE ; 1996 ; Document de concertation nationale préparatoire à la conférence ministérielle sur l'EE au Sahel ; 13 p. et annexes.

CILSS/INSAH/PFIE ; 1996 ; Document de concertation nationale préparatoire à la conférence ministérielle sur l'EE au Sahel ; 13 p. et annexes.

CILSS/UE/INSAH/PFIE ; 1997 ; Concertation Régionale des Directeurs Nationaux de l'Environnement. Bobo Dioulasso 17-19 Février 1997 ; Rapport final ; CT ; 15 p et annexes.

CILSS/INSAH/PFIE ; 1997 ; Atelier Régional sur les stratégies nationales en Education Environnementale. Savana Saly du 11 au 15 août 1997. Rapport Général ; 6p. et annexes.

CILSS/INSAH/PFIE ; 1997 ; Atelier Régional sur les stratégies nationales en Education Environnementale. Savana Saly du 11 au 15 août 1997. Rapport Général ; 6p. et annexes.

CILSS/UE/CCE/INSAH ; 1999 ; Rapport de l'atelier sur l'intégration de l'Education Environnementale dans la formation initiale. Praia (Cap-vert) 22-25 mars 1999. 11 p. et annexes.

CILSS/UE/INSAH/PFIE ; 2000 ; Rapport de l'atelier technique de validation de l'avant-projet du Plan d'accompagnement de pérennisation/généralisation de l'Education Environnementale ; 10 p. et annexes.

CILSS/UE/INSAH/PFIE ; 2000 ; Rapport de l'atelier technique de validation de l'avant-projet du Plan d'accompagnement de pérennisation/généralisation de l'Education Environnementale ; 10 p. et annexes.

CNEDD/PNUD ; 1998 ; Plan National de l'Environnement pour un développement Durable. Avant-projet ; 108 p.

CNEDD ; 2000 ; convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Première communication nationale du Niger ; 86 p.

Institut du Sahel/PFIE ; 1993 ; considération, orientations et méthodologiques pour un bilan du PFIE. Des objectifs aux résultats obtenus : comment apprécier. Bamako ; 60 p.

Institut du Sahel; 1995; Education Environnementale au Sahel. Guide pratique du formateur ; CILSS, UE, PFIE ; EDICEF, Bamako ; 286 p.

République du Niger ; 1992 ; Etats Généraux de l'Education. Niamey du 2 au 13 novembre 1992. Rapport final ; 87 p.

République du Niger ; 2000 ; Loi n°98-12 du 1<sup>er</sup> juin 1998 portant Orientation du système Educatif Nigérien. Texte de loi ; édit. Alpha ; 18 p.

République du Niger ; 2003 ; Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE 2003-2013). Composante qualité ; Niamey ; 203 p.

République du Tchad ; 2000 ; Stratégie de Développement de l'Education Environnementale à l'Ecole Primaire (200-2004). Plan d'accompagnement, N'djamena ; 25 p.

République du Sénégal ; 1999 ; Stratégie Nationale d'Education Environnementale au Sénégal ; PFIE ; 57 p. et annexes.

RESADEP/INSTITUT PANOS ; L'environnement au Niger. Journalistes et professionnels de l'environnement dressent un état des lieux ; 309 p.